

Snia-ipr



Audience 07/11/2022

MENJ : Pap Ndiaye (Ministre), **Thierry Leroux** (Conseiller aux Affaires pédagogiques et aux savoirs fondamentaux), **Laurent Crusson** (Conseiller social)

SNIA-IPR UNSA : Christian CHAMPENDAL (SG SNIA-IPR-UNSA), **Marie Musset** (SGA SNIA-IPR-UNSA), **Mohammed Darmame** (SGA SNIA-IPR-UNSA)

Le ministre, accompagné de Thierry Leroux et Laurent Crusson, a donné rendez-vous au Snia-ipr UNSA, lundi 7 novembre. À l'ordre du jour : réformes du collège et du lycée, agenda social des IA-IPR.

Le Ministre rappelle d'emblée que les IA-IPR, experts disciplinaires de haut niveau, ont des missions et des fonctions « absolument essentielles » dans le pilotage pédagogique des académies. Il confirme son intention de rencontrer l'ensemble du corps des IA-IPR.

Le Ministre reconnaît les questions de carrière et de charge de travail des IA-IPR, il est attentif à ne pas l'alourdir avec une réflexion à mener autour du recentrage autour des missions essentielles. Les aspects techniques afférents seront vus avec le secrétariat général dans le cadre de l'agenda social ; l'attractivité du métier est au cœur du débat.

Désireux d'information concrète, il souhaite que l'échange se prolonge sur les réformes du lycée, dont il mentionne la perfectibilité, et celle à venir du collège.

Prenant acte d'une fluidité retrouvée, de rendez-vous réguliers avec ses collaborateurs depuis mai (Directeur de l'encadrement, Directeur du cabinet, Conseiller social) ainsi qu'une bilatérale fédérale fin août, nous remercions le Ministre et ses collaborateurs, pour la qualité des échanges.

Nous rappelons l'engagement des IA-IPR dans l'impulsion des réformes, celle du lycée et celle du collège, nos contributions constructives, sur les mathématiques par exemple. Notre travail au sein des 23 organisations de l'UNSA-Éducation aboutit à des propositions concrètes : rendez-vous de carrière, évaluation des établissements, contrôle continu au baccalauréat et bien d'autres sujets, avec toutefois le sentiment de ne pas avoir été toujours entendus.

Nous posons un constat de perte de sens dans la mise en œuvre des réformes, avec des agendas contraints, des ruptures en cas d'alternance politique (réforme du collège) ou d'absence de bilans. Le cas des PPCR, en est l'illustration, que ce soit en nombre de RDV de carrière, de calendrier (rétrécissement de la durée entre le 6° et le 8° échelon, impact du 3° RDV de carrière sur le passage à la hors-classe et la suite de la carrière des agents). Cette évolution a révélé la difficulté d'assurer l'évaluation individuelle des agents dans un cadre réglementaire, soutenu au départ, et de poursuivre l'accompagnement collectif des équipes disciplinaires qui constituait le point culminant des visites d'inspection ou diverses pratiques d'observations transversales ou de dispositifs à visée pédagogique.

Cette perte de sens se manifeste dans l'exercice de nos missions avec des tâches qui s'accumulent, disciplinaires, transversales, pédagogiques et systémiques, des demandes transmises dans l'urgence. Nous appelons à retrouver la sérénité, en priorisant nos missions, demande formulée depuis plusieurs années, pour éviter que la dispersion ne devienne un élément structurel de notre métier.

Le Ministre convient que le bien-être des élèves doit aussi être celui de tous les agents, rappelle que ces éléments seront abordés dans le cadre de l'agenda social. Il aborde ensuite le projet de réforme du collège. Il ne s'agit pas d'une « réforme cathédrale », il évoque le CNR en cours, avec la participation de milliers d'établissements dans lesquels la communauté éducative a la possibilité de construire des projets qui bénéficient d'une marge d'autonomie.

Snia-ipr



Nous rappelons que la réforme précédente du collège, qui n'a pu être menée à terme, offre des leviers importants, personnalisation des parcours des élèves, dispositifs d'aide et de remédiation en 6^{ème} articulés avec l'évaluation diagnostique, transdisciplinarité, pédagogie de projet, compétences et travail collectif des équipes, autant de lignes de force qui requièrent toujours des efforts. Le ministre assure que cette réforme sera « fine, subtile, sans « chamboulement ». Les versants de la transversalité et du collectif sont développés ; les dispositifs existants doivent être réinvestis (AP, conseil école collège, EPI, etc.).

Le Ministre évoque la réforme du lycée, les programmes, l'épreuve du baccalauréat. Nous rappelons que cette réforme a été menée dans un temps trop contraint, une situation sanitaire inédite, des ajustements multiples décidés par la suite. L'épisode de l'harmonisation des notes de la session 2022 a créé un émoi parmi les collègues. À l'issue de cette session, nous avons émis le souhait d'un GT « bilan technique » global d'une « réforme » du lycée. Nous restons disponibles pour faire part de nos analyses et propositions sur tous les pans : évaluation, enseignements, harmonisation, suivi des parcours. La voie technologique est un enjeu certain, complexe, tertiaire/industriel, flux, nos propositions de modification du grand oral (GO), de changement des coefficients.

Le ministre est intéressé par toute contribution de notre organisation sur ces deux dossiers.

Avant de terminer cette audience, nous faisons part à Monsieur le Ministre, de l'aggravation de l'attractivité du corps des IA-IPR, qui se traduit par une baisse constante des inscrits au concours, de postes non pourvus y compris après le mouvement des détachés. L'accès des agrégés (corps vivier) à la hors-échelle B délinéarisée, l'allongement de la durée pour les IA-IPR d'accéder à la hors classe (8 ans environ), les conditions d'affectation à l'issue de l'admission au concours avec en général la nécessité de changer d'académie, sans bénéficier d'une aide financière, constituent un frein pour convaincre les professeurs agrégés ou les personnels de direction ayant un réel potentiel pour contribuer activement à l'action des IA-IPR dans le pilotage pédagogique des académies.

Le Ministre convient que cette situation mérite des réponses appropriées.

Nous remercions nos interlocuteurs pour la qualité d'écoute et prenons acte de la poursuite de la réflexion lors de rencontres ultérieures.